Temps alloué

L'existence d'une véritable crise sur le plan national n'est en général pas sujette à discussion. Je répète toutefois que cette décision n'engage pas vraiment l'avenir car il pourrait toujours se présenter une situation que je n'aurais pu prévoir. En principe, je suis contre l'application de cet article du Règlement lorsque l'existence même d'une crise est contestable ou contestée.

Or, elle semble contestée dans le cas qui nous occupe puisque le gouvernement maintient qu'il faut prendre une mesure, alors que l'opposition et, en particulier, le député d'Oshawa soutiennent que ce n'est pas nécessaire et que cela risquerait même de provoquer une crise. Par conséquent, l'existence d'une crise «véritable» paraît mise en doute.

Le second paragraphe que j'ai mentionné est le sous-alinéa (5) de l'article 26:

En décidant si une affaire devrait être mise à l'étude d'urgence, l'Orateur devra tenir compte . . . de la probabilité que l'affaire soit discutée à la Chambre dans un délai raisonnable par d'autres moyens.

Je dois évidemment tenir compte du fait qu'un exposé budgétaire sera présenté à la Chambre demain soir. Même si le débat sur le budget était retardé de quelques jours, jusqu'à vendredi, l'usage parlementaire prévoit la tenue à cette occasion d'un vote de confiance clair et net sur l'ensemble de la politique économique du gouvernement. Je ne vois vraiment pas ce que la Chambre pourrait proposer de mieux. Par conséquent, je ne suis pas disposé à permettre un débat de la sorte en vertu de ce paragraphe.

Pour ces deux raisons, je ne peux accepter pour le moment la demande du député.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LE TEMPS CONSACRÉ À L'ÉTUDE DU BILL C-20 EN COMITÉ PI ÉNIER

La Chambre reprend l'étude, interrompue le vendredi 7 décembre, de la motion de M. Baker (Nepean-Carleton):

Que, pour le bill C-20, tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder un crédit d'impôt à l'intérêt hypothécaire et à l'impôt foncier, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill en comité plénier; et

Que, quinze minutes avant l'expiration du temps réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de l'étude en comité plénier soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

M. David Kilgour (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je crois avoir parlé environ trois minutes vendredi dernier. Il me reste par conséquent six

ou sept minutes. J'agirai donc en conséquence, si vous êtes d'accord, monsieur l'Orateur.

Vous vous souviendrez, monsieur l'Orateur, que les députés m'écoutaient attentivement quand j'ai signalé que le bill C-20 semblait rallier l'opinion générale au Canada, notamment dans l'Ouest. J'ai affirmé que la mesure semble être populaire partout au Canada. Les 17 députés libéraux qui ont décidé de manquer le vote à l'étape de la deuxième lecture sont-ils en désaccord avec cela? Les trois députés libéraux qui se sont prononcés en faveur de la mesure en disconviennent-ils? Est-ce une coïncidence...?

[Français]

M. Corbin: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. L'honorable député qui a présentement la parole fait des remarques sur le vote que nous avons tenu l'autre jour à la Chambre. Il me semble que cela est tout à fait contraire aux pratiques et au Règlement de la Chambre, monsieur le président, et conformément au Règlement, le député devrait cesser sur-le-champ ce genre d'allusions au sujet du vote et de sa qualité, et au sujet de ceux qui étaient présents ou absents.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député peut spéculer sur les raisons ou les motifs qui animent les autres députés lorsqu'ils votent à la Chambre, mais il s'aventure là sur un terrain glissant. Je ne crois pas qu'il ait fait des observations de ce genre lorsqu'il a parlé; néanmoins, c'est une tactique dangereuse. Quoi qu'il en soit, je crois devoir lui faire remarquer que le temps qui lui est alloué expire à 4 h 22.

M. Kilgour: J'allais souligner que selon mes informations, 69.8 p. 100 des commettants dans la circonscription du député de Regina-Ouest (M. Benjamin) sont des propriétaires, 65 p. 100 dans celle du député de Saskatoon-Est (M. Ogle); 77 p. 100 dans celle du député de Mission-Port Moody (M. Rose); 71 p. 100 dans celle du député de Comox-Powell River (M. Skelly) et 69 p. 100 dans celle du député de Timiskaming (M. Peters). Je vais donc mettre un terme à cette série d'accusations injustes à l'endroit des députés de l'autre côté.

Le député de Gander-Twillingate (M. Baker) a dit textuellement «le parti a tort», en parlant du parti qui siège de l'autre côté, et «j'ai raison, j'ai écouté tous les arguments avancés contre le bill et ils ne tiennent pas debout».

[Français]

Comme le député de Roberval (M. Gauthier) le disait le 4 décembre, comme on peut le lire à la page 2010 du compte rendu officiel des *Débats*, et je cite:

Nous réclamons cela depuis des années aux divers gouvernements et pendant les 17 ans des libéraux, nous avons réclamé le bill que l'on a déposé en partie aujourd'hui, visant à accorder les mêmes avantages aux propriétaires de maisons unifamiliales qu'aux propriétaires de maisons à logements multiples. Les libéraux ont toujours favorisé les gros constructeurs de maisons en leur accordant toutes les exemptions possibles, mais jamais ils n'ont osé toucher aux petits propriétaires.